

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2021

Le Conseil Municipal de la Ville de BADONVILLER, régulièrement convoqué le 24 mars 2021, s'est réuni dans les Grands Salons de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard MULLER, Maire.

Étaient présents : MM. Éric TAVERNE, Jean-Marie GOGLIONE, Mme Stéphanie CROUZEL, Adjoints ; Mmes Dominique BONNEROT, Laëtitia BOUSTOH, M. Régis CHOMEL DE JARNIEU, Mme Maud DORÉ, M. Lionel JOB, Mmes Céline MICLO-OTTINGER, Catherine ROCH, M. Marc SORATROI, Mme Peggy VINOT

Excusés : Mmes Aurélie FRÉMONT, Cindy ROIMARMIER, M. Sylvain STRUB

Excusés avec pouvoir : M. Olivier BAPTISTE, Mme Adeline CAPONE, M. Thierry TURBAN

Secrétaire de séance : Madame Maud DORÉ

OBJET N°1: SOUSCRIPTION D'UN PRÊT BANCAIRE AUPRES DE LA BANQUE POSTALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de recourir à un emprunt d'un montant de 220 000.00 € pour financer les travaux de requalification de la friche commerciale de la supérette PROXI.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2021-12 y attachées proposées par LA BANQUE POSTALE,
Et après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DÉCIDE de contracter un prêt auprès de LA BANQUE POSTALE :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 220 000.00 €
Durée du contrat de prêt : 20 ans
Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/1941

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant	: 220 000.00 €
Versement des fonds	: à la demande de l'emprunteur jusqu'au 28/05/2021, en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel	: taux fixe de 0,88%
Base de calcul des intérêts	: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts	: périodicité annuelle
Mode d'amortissement	: échéances constantes
Remboursement anticipé	: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec LA BANQUE POSTALE.

PRECISE que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

OBJET N°2 : SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA BANQUE POSTALE

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ouvrir une ligne de trésorerie dans le but de financer les travaux de requalification de la friche commerciale de la supérette PROXI.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire auprès de LA BANQUE POSTALE une ligne de trésorerie dont les caractéristiques sont les suivantes :

- nature du contrat: ligne de trésorerie utilisable par tirages
- montant maximum : 295 000.00 €
- durée maximum : 364 jours
- taux d'intérêt : 0.660%
- base de calcul : 30/360
- modalités de remboursement : paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non-utilisation avec remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale

-date de prise d'effet du contrat : trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 26 mai 2021

-garantie : néant

-commission d'engagement : 295.00 € soit 0.100% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat

-commission de non-utilisation : 0.150% du montant non-utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec LA BANQUE POSTALE.

OBJET N°3 : CESSION D'UN IMMEUBLE sis rue Notre Dame à 54540 BADONVILLER et cadastré section AE parcelle 615

Monsieur le Maire propose de céder le bâtiment communal et le terrain attenant sis rue Notre Dame et cadastrés section AE parcelle 615 à la SCI BALINA au prix net vendeur de 20 000.00 €.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à céder à la SCI BALINA l'immeuble cadastré section AE parcelle 615 au prix net vendeur de 20 000.00 €,

PRECISE que les frais notariaux sont supportés par l'acquéreur,

CHARGE la SCP HUGUENIN/VEBER-MAYON de rédiger l'acte de vente,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette transaction immobilière.

OBJET N°4 : FORÊT COMMUNALE – programme travaux 2021

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'arrêter le programme de travaux 2021 en forêt communale tel qu'il est présenté sur le document joint à la présente délibération et ce pour un montant global de travaux estimé à 8 820.00 € HT.

OBJET N°5 : CESSION DE MATERIEL DU SERVICE TECHNIQUE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de céder à Monsieur Olivier OSWALD le tracteur ISEKI acquis par la commune de BADONVILLER en 1991. Cet appareil, en raison de son mauvais état, n'est plus utilisé par les services techniques depuis 2019 et a été remplacé par un nouvel équipement en 2020.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DÉCIDE de céder à Monsieur Olivier OSWALD le tracteur immatriculé 4455VX54 pour la somme de 1 500.00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables de sortie de l'actif,

DONNE à Monsieur le Maire tout pouvoir pour l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES :

-L'adoption du compte-rendu de la séance du 29 janvier 2021 est reportée.

-Monsieur le Maire adresse ses remerciements à toutes celles et tous ceux qui ont préparé et encadré la journée de vaccination COVID 19 le samedi 27 mars 2021 à l'Espace Mansuy. Cette opération bien orchestrée a permis d'injecter la 1^{ère} dose du vaccin à 300 personnes. La seconde dose du vaccin sera inoculée le samedi 22 avril 2021.

Environ 90% des élèves du groupe scolaire ont subi un test salivaire et aucun cas positif à la COVID 19 n'a été détecté.

-La résidence Âges et Vie a accueilli ses premiers résidents le mercredi 23 mars 2021 (4 personnes + 1 à venir). 3 agents ont été recrutés. Une seule inauguration est prévue par Département et celle-ci a été organisée à BACCARAT pour le Département de Meurthe-et-Moselle.

-La traditionnelle course aux œufs de Pâques est annulée. Une distribution se fera au porte à porte par des conseillers municipaux volontaires le samedi 3 avril 2021.

-Le Conseil Municipal donne son accord de principe à l'organisation d'une marche fleurie dont les intermittents du spectacle sont à l'origine. Il s'agit de déposer symboliquement une fleur au pied des établissements inaccessibles au public en cette période de crise sanitaire.

-Des règles d'organisation du marché hebdomadaire seront soumises à un prochain Conseil municipal.

-Des riverains de l'Espace Culture et Loisirs ont alerté la commune sur l'utilisation des rampes d'accès du bâtiment communal comme aires de jeu et sur les nuisances sonores qui en découlent. La commune a apposé des affichettes interdisant l'usage de planches à roulettes, trottinettes et vélos.

FORÊT COMMUNALE de BADONVILLER

Office National des Forêts AGENCE TERRITORIALE MEURTHE-ET-MOSELLE UT DES LACS 32, rue du Maréchal Foch 54540 BADONVILLER Tél : 03 29 41 14 28	Destinataire COMMUNE DE BADONVILLER 26 RUE DU MARECHAL FOCH 54540 BADONVILLER
Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier. Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services forestiers (CNPTSF). Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF).	

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE			
<input type="checkbox"/> Travaux d'entretien de piste/ sommière Localisation : 115.t Le long de l'enclos	1,00	U	
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : création de passages busés Localisation : Limite des parcelles 117 et 118.	1,00	U	
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : curage de fossés Localisation : RF de La Voivre Route forestière de la Voivre	1,70	KM	
Sous-total			6 210,00 € HT
TRAVAUX DE MAINTENANCE			
<input type="checkbox"/> Entretien du périmètre Localisation : Canton des Champés, parcelle 205	0,40	KM	
<input type="checkbox"/> Entretien du périmètre Localisation : Canton des Champés, parcelle 203	0,42	KM	
<input type="checkbox"/> Entretien du périmètre Localisation : Canton des Champés, parcelle 221, partie nord-est.	0,35	KM	
<input type="checkbox"/> Entretien du périmètre Localisation : Canton de la Nablotte, parcelle 110	0,20	KM	
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire Localisation : Partie Champés, parcelles 201 à 210 incluses	15,13	KM	
<input checked="" type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : entretien des renvois d'eau Localisation : Ensemble du réseau sauf RF de la Voivre	2,00	U	
<input checked="" type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : entretien des passages busés Localisation : RF de la Voivre	2,00	U	
<input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien des lisières Localisation : RF de la fontaine des 3 sapins, pille 108 à 101	1,00	KM	
<input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien des accotements et talus Localisation : Ensemble du réseau de RF	10,00	KM	
Sous-total			1 780 € HT 16 360,00 € HT
TRAVAUX SYLVICOLES			
<input checked="" type="checkbox"/> Dépressage avec nettoyage de jeune peuplement Localisation : 133.j	9,00	HA	
<input type="checkbox"/> Dépressage avec nettoyage de jeune peuplement Localisation : 206.j, 208.a3	6,30	HA	
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénérations naturelles Localisation : 219.r	2,00	HA	
<input type="checkbox"/> Nettoyement de régénération Localisation : 117.i1, 117.j, 119.i1	11,65	HA	

FORÊT COMMUNALE de BADONVILLER

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
<input type="checkbox"/> Nettoiement de régénération Localisation : 129.i1	5,82	HA	
Sous-total			7040 € HT 23 610,00 € HT
			Total : 46 180,00 € HT 8820.00 € HT

Les montants indiqués intègrent, le cas échéant, une évaluation des rémunérations des maîtres d'œuvre.

Remarques de la Collectivité

Programme non contractuel présenté par votre interlocuteur ONF, REMI LEBLANC Date : Le 02/02/2021	Programme reçu le : Le représentant de la collectivité, Pour le Maire, l'adjoint délégué
---	---

